

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Calais (62100)

Réponses de Christian Louchez, au nom de la liste « Respirer Calais 2020 »

— le 27/02/2020 à 01:21 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Calais ne doit pas voir le cycliste uniquement comme une personne expérimentée et très motivée (voire militante) : la ville doit ambitionner de révéler le cycliste qui sommeille en chacun de ses administrés (ou au moins de le permettre)!

Le financement de ce plan vélo doit être à minima de 10€ par an et par habitant. (en partie avec le budget de la ville mais aussi les aides du département, de la région et de l'État)

Il s'agira pour nous de créer d'abord immédiatement par des aménagements simples et peu coûteux (couloirs, partage de voirie, stationnement, création d'itinéraires conseillés...) les conditions et de l'amélioration de la sécurité de circulation des cyclistes existants, et d'en attirer de nouveaux par la création d'un "climat" favorable au vélo. Un programme de liaisonnement des aménagements existants, ainsi que de nouveaux sera démarré en même temps.

Action n°2 : je m'engage

Affecter 100 000 € du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

C'est globalement prévu dans le cadre de notre programme d'installation par quartier d'une "maison du vivre ensemble", véritable lieu de services et d'animation du quartier. Des animateurs-trices "Transition écologique" auront pour mission de susciter et accompagner les projets des habitants, notamment dans les domaines de la mobilité et de l'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Action n°3 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Ce comité municipal se réunira de manière décentralisée dans les quartiers, afin d'examiner plus spécifiquement les demandes, améliorations concernant la mobilité active.

Action n°4 : je suis indécis-e

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Au delà des formations, il est important que les techniciens se tiennent informés des actualités "vélo". Cela passe par l'inscription au Club des villes et territoires cyclables et se rendre aux différents rendez-vous régionaux et nationaux où la question du vélo est traitée.

Cet exercice de formation est incontournable et sera encouragé par le/la référent.e vélo, ainsi que par l'élu.e en charge de la mobilité. L'adhésion au CVTC, abandonnée en 2008 par l'actuelle municipalité, sera rétablie, afin de donner à Calais à la fois une part active (expérimentations, colloques, échanges) une visibilité régionale et nationale en matière de vélo.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Des axes nord/sud et est/ouest qui seront la colonne vertébrale d'un réseau cyclable.

Ce sont les programmes de matérialisation des deux eurovéloroutes n°4 et n°5 dans la ville qui serviront de colonne vertébrale au reste du réseau, en utilisant les bords des canaux (de Saint-Omer, de Marck , et des canaux de Calais-Nord-Coubertin, E/O)

Action n°6 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : gares, écoles-lycées, commerces/zones commerciales

L'action prioritaire sera d'équiper ces lieux, et ensuite de jalonner, notamment à destination des touristes. L'édition de plans des itinéraires cyclables multilingues (et d'applications) sera concomitante

Action n°7 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

Les cheminements les plus pertinents pour l'usage quotidien seront recherchés. Les plans d'agglomération déjà produits depuis 1998 et non réalisés seront mis en place.

Action n°8 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Avec comme objectif, dans le premier mandat, d'établir les liaisons des EuroVélos 4 et 5 de par et d'autre du territoire.

Voir question 5. Les deux EV constituent la priorité absolue, et pour le tourisme, et pour les déplacements quotidiens

Action n°9 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

Les coupures urbaines sont nombreuses dans la ville. L'implication des services sur les projets urbains liés au vélo permettra une vigilance de tous les instants afin de cibler toutes les sources de co-financement possibles, et de candidater en temps et en heure.

Action n°10 : je suis indécis-e

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

La municipalité sera attentive, à toutes les questions liées au confort de circulation des cyclistes, sous forme de "veille" transversale dans les services, réalisée par le "monsieur" ou "madame" vélo.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°11 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.

Un Plan Vélo efficace est un plan vélo qui ne prend pas en considération que le vélo mais qui restructure, en s'appuyant sur le PDU, la manière de se déplacer sur le territoire.

Une hiérarchisation des voies existe depuis longtemps pour la ville. Une attention particulière sera portée par le moyen des maisons de quartier, pour déterminer et traiter les axes inter-quartier supportant une circulation inadaptée, ce afin de reporter ces nuisances sur les axes principaux.

Action n°12 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Par exemple : Suppression de stationnements automobiles et promouvoir l'utilisation du parking de Calais Coeur de Vie.

Voir 11 - Définir quelques axes principaux pour supporter le gros de la circulation motorisée, réduire le stationnement de surface, notamment riverain de lieux importants de stationnement pendulaire qu'on essaiera de mutualiser (public-privé)

Action n°13 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos.

Cette mesure sera entamée de suite et progressive, notamment en centre-ville, où les doubles voies n'ont pas de sens (zone 30 !!) A terme, les boulevards seront redessinés, avec suppression des TPC, réduction des couloirs de circulation, et partage du reste entre piétons et cyclistes

Action n°14 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Les grands boulevards de Calais sont en Zone 30 mais les aménagements n'incitent pas les usagers à respecter cette zone. Il est important de redistribuer la place et les priorités aux usagers les plus faibles pour créer un sentiment de bien-être en ville et limiter la circulation motorisée en centre ville.

Par exemple :

- suppression des feux tricolores et ré-instaurer les priorités à droite
- aménager des "îlots" piétons sur des endroits clés (entre mairie et parc Saint-Pierre ; entre Calais Coeur de Vie et l'école d'art Le Concept ; carrefour apaisé au niveau de la rue du commandant Mengin pour permettre au marché de "déborder" sur le boulevard ; la place Albert 1er-théâtre ;...)

Voir 13 - Certains feux seront supprimés, afin que tous les usagers de l'espace public réapprennent à vivre ensemble et à se respecter. Le plateau de traversée piétonne des 4B sera rétabli

Action n°15 : je m'engage

Transformer en zone piétonne - rendre la Place d'Armes piétonne (ce qui était prévu initialement)

- la rue royale en période estivale
- les abords du théâtre pour permettre aux piétons et modes doux de mieux circuler.

Des piétonnalisations partielles seront mises en place dans la concertation. Mais seront mises en place! Rue Royale, Rue de la Mer, et d'autres secteurs lors d'événements de type braderies, rues aux enfants, etc...

Action n°16 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Les rues à 30 seront systématiquement équipées de DSC, à quelques exceptions près. Pendant le processus de passage progressif de la ville à 30kmh, les rues calmes encore à 50kmh seront aussi équipées de DSC.

Action n°17 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Des fermetures partielles seront proposées, avec en plus une démarche de Plan de Déplacement d'Etablissement Scolaire, qui, par la mise en place concertée (parents, enseignants, assos de quartier, mairie) aboutira à une amélioration sensible de la situation (et moins coûteuse).

Action n°18 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement.

Voir 12- Cesser de créer sans cesse des parcs de stationnement faussement définis comme des besoins, qui sont faiblement utilisés et sont coûteux. Encourager la mutualisation, et les solutions alternatives. Accepter de se garer plus loin, faire respecter les pistes cyclables et les trottoirs (répression)

Action n°19 : je m'engage

Rendre payant le stationnement en surface pour les voitures et les deux-roues motorisés pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Il l'est déjà pour les voitures

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°20 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare dans les quartiers, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Garage clos (région) avec accès badgé

Action n°21 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Le schéma des Mobilité Douces de 2012 estime entre 250 et 300 le nombre d'arceaux dans l'agglomération et une préconisation d'arriver à 700 en 2017 (soit 30K€/an). Aujourd'hui, il y a un flou total sur le nombre d'arceaux et des absences de solution de stationnement dans différents points de la ville (Hôpital, Cité de la Dentelle et de la Mode,...)

Un programme d'installation de 100 arceaux par an au moins a été acté. Remplacement des arceaux supprimés (posteCN, 4B, parcs et jardins...) et installation en tous lieux où c'est nécessaire, y compris en linéaire de rues commerçantes et aussi sur chaussée.

Action n°22 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Proposer une solution de stationnement sécurisé aux habitants pour faciliter la pratique du vélo.

Fixer un objectif de 1 vélobox par quartier résidentiel ou rue suivant la densité de population. Pour cela, la commune ou les bailleurs sociaux peuvent s'appuyer sur le programme Alvéole mis en place par la Fédération des Usagers de la Bicyclette et l'agence ROZO.

Ce programme sera mis en place en premier lieu à proximité des grands ensembles (Beau-marais, Fort-Nieulay, quai de l'Yser, rue Mollien, Rue Edgar Quinet...)

Action n°23 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Pour cela, la commune ou les écoles peuvent s'appuyer sur le programme Alvéole mis en place par la Fédération des Usagers de la Bicyclette et l'agence ROZO.

En lien avec les PDES.

Action n°24 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°25 : je m'engage

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

Existe déjà. On renforcera. On exigera aussi que ces locaux ne soient pas nus mais équipés.

Action n°26 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Cela peut prendre la forme d'une location longue durée avec une option d'achat.

Des études montrent que les aides à l'achat permettent aux habitants d'obtenir un vélo de meilleur qualité. Avoir un vélo performant permet d'inciter à son utilisation.

Action n°27 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Continuer à soutenir les associations locales en leur permettant de développer les services et actions en faveur de la population (éducation - sensibilisation, nouveaux services, valorisation du réemploi,...)

Les associations de vélo sont des partenaires essentiels dans nos villes. elles doivent être soutenues et encouragées pour ce qu'elles font. Et en cas de partenariat librement consenti, elles doivent être rémunérées pour les missions que la collectivité leur confie. Par définition souvent bénévoles et militantes, elles représentent aussi une forme de contre-pouvoir démocratique que nous reconnaissons et préserverons.

Promouvoir une culture vélo

Action n°28 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°29 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°30 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

exemple :

- mettre à disposition des vélos de fonction
- mettre en en place le Forfait Mobilité Durable pour les agents de la ville (anciennement Indemnité Kilométrique Vélo)

Action n°31 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°32 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°33 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Une mesure phare de notre programme, qui sera mise en place sur volontariat des établissements, avec accompagnement collectif réunissant tous les partenaires du quartier.

Action n°34 : je suis indécis-e

Créer une "journée sans voiture".

Nous renouons avec cette idée, qui pourra prendre des formes différentes, plus souples que celle du passé

Action n°35 : je m'engage

Créer une "fête du vélo".

Action n°36 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Une page d'informations vélo sera insérée régulièrement dans le bulletin municipal: actus réglementaires, conseils, événements, portraits de cyclistes etc...Un partenariat avec les auto-écoles sera recherché, afin d'approfondir la part des enseignements consacrés à la place du vélo dans l'espace urbain.

Commentaires généraux

Le vélo est un révélateur de la qualité urbaine. S'il est peu présent dans une ville, alors que les conditions physiques (géo, météo) sont normales, c'est révélateur d'un grand déséquilibre dans la conception, la construction de la ville, de son espace public, et dans les possibilités de se déplacer. Malgré ces conditions difficiles, partout la part du vélo augmente. Comme à Calais. C'est que la volonté, le plaisir, ou la nécessité de se déplacer à vélo est plus forte. Une municipalité doit donner plus de place au vélo, pour apaiser la ville, pour l'équilibre, le vivre ensemble et finalement la liberté de ses habitants, et des générations à venir.